

DATE :  
le 17 août 2022

ENDROIT:  
OTTAWA, ON

PRINCIPAUX :  
Dr Michael T. Cohen, MD, président, ACPM

SUJET :  
Assemblée annuelle et conférence 2022 de l'Association canadienne de protection – Motion soumise par un membre.

00:00:03

Dr Michael T. Cohen: (Début de l'interprétation): Merci Lisa. Le 15 juillet, tous les membres ont reçu un courriel de la part de l'ACPM les informant que nous avons reçu une motion des membres portant sur une révision du modèle de gouvernance de l'ACPM. Vous trouverez la motion sur la diapositive à l'écran. Laissez-moi vous expliquer le processus de la motion.

00:00:25

Premièrement, seuls les membres actifs peuvent voter sur la motion et poser des questions. Pour des raisons de temps, je demande à tous les intervenants, y compris l'auteur de la motion, de limiter leurs commentaires à deux minutes. Cela devrait nous permettre d'entendre le plus grand nombre de membres possible. La discussion sur la motion sera limitée à 25 minutes au total. Le processus de la motion des membres sera comme suit. Pour commencer, le Dr Cooper va proposer la motion. Ensuite, je demanderai que la motion soit appuyée. Une fois la motion appuyée, le Dr Cooper parlera d'abord puis nous ouvrirons le débat aux questions. Je surveillerai la discussion et je traiterai les questions en conséquence.

00:01:06

J'ai demandé aux docteurs Watkins et Eisener-Parsche de m'aider à gérer les questions de l'auditoire et des participants en ligne. Avant de présenter la motion et d'ouvrir la discussion, je veux vous donner un aperçu des aspects de la structure de la gouvernance de l'ACPM qui sont pertinents pour la motion. L'association est dirigée par un Conseil élu composé de 31 médecins qui exercent à travers le Canada et qui travaillent avec la direction pour favoriser le succès à long terme de l'association. Nous avons été constitués en société il y a plus de 100 ans par une loi du Parlement. Cette loi, ainsi que nos règlements, établit les règles qui guident la conduite de nos affaires. Le Règlement décrit les exigences et la composition du Conseil, y compris sa taille.

00:01:55

Le mandat du Conseil et de ses membres définit la façon dont le Conseil s'organise et se conduit pour s'acquitter de ses responsabilités. Il décrit aussi les responsabilités des conseillers. Comme la motion présentée aujourd'hui porte sur des modifications à notre Règlement, je veux

souligner que pour changer le Règlement de l'ACPM, il faut suivre un processus qui ne se déroule pas seulement à l'interne. (Fin de l'interprétation)

00:02:21

(En cours) J'aimerais souligner que pour changer le Règlement de l'ACPM, il faut suivre un processus qui ne se déroule pas seulement à l'interne.

00:02:36

(Début de l'interprétation): La modification du Règlement est un processus long. Il nécessite beaucoup de temps et de consultation. Nos documents constitutifs doivent aussi être approuvés par les membres et en fin de compte, par le gouvernement pour que les modifications soient adoptées. Ce processus peut prendre jusqu'à deux ans. Nous avons certainement modifié notre Règlement auparavant et comme je l'ai déjà dit, nous sommes en train de revoir nos pratiques et notre modèle de gouvernance. Alors cette discussion arrive à point.

00:03:05

Je veux remercier tous les membres qui ont pris le temps de participer à cette réunion annuelle pour discuter de cette question importante et nous aider dans la bonne gouvernance. J'invite maintenant le Dr Cooper à venir au micro et présenter la motion.

00:03:24

Dr Rob Cooper: Merci Mike. Je propose la motion suivante : que l'ACPM s'engage à effectuer un examen exhaustif de son modèle de gouvernance en vue d'apporter d'éventuelles modifications au Règlement en ce qui concerne les éléments suivants, notamment, mais sans s'y limiter : composition (y compris sa taille), représentation (géographique, des spécialités et de la diversité) et aptitudes du Conseil. L'ACPM présentera une mise à jour à l'assemblée annuelle 2023, et le rapport final sur l'examen du modèle de gouvernance (y compris les modifications au Règlement, s'il y a lieu) sera présenté à l'assemblée annuelle 2024 à des fins d'examen et d'approbation.

00:04:05

Veuillez appuyer la motion, en ligne ou en personne.

00:04:14

Dr Michael T. Cohen: La motion a été proposée et appuyée. J'invite maintenant le Dr Cooper à s'exprimer sur la motion pendant deux minutes et ensuite nous allons ouvrir la discussion.

00:04:24

Dr Rob Cooper: Merci Mike. L'ACPM est une organisation fantastique qui est gérée par et pour les médecins. Les membres du personnel sont incroyables. Ils veulent aider les médecins et ils s'occupent de nous. Je les remercie et les félicite pour leur dévouement. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les Drs Calder et Watkins, ainsi que leurs équipes, ont fait un travail remarquable et ils s'engagent à moderniser l'ACPM. Le dernier vestige du 20e siècle, c'est un

Conseil qui est inefficace et trop volumineux. Nous voulons suivre les meilleures pratiques de gouvernance pour que l'organisation soit durable et puisse protéger les intérêts des patients et des médecins pour l'avenir.

00:05:07

Je m'appelle Rob Cooper, je suis un médecin de famille de l'Ontario et je travaille surtout en toxicomanie. J'ai siégé au Conseil pendant 18 ans et j'ai siégé à presque tous les comités, y compris le Comité directeur. Une revue de la gouvernance s'impose. Le Conseil a adopté cette motion aujourd'hui, mais si le Conseil avait voulu le faire, il l'aurait déjà fait. Il aurait pu le faire à tout moment durant les cinq dernières années, alors que l'AMC, CMFC, OMA et Conseil médical du Canada ont fait cet exercice pour réduire leur conseil d'administration. J'aime beaucoup la vision et la mission de l'ACPM, mais on m'a dit que si je voulais qu'on revoie la gouvernance, je devais présenter la motion aujourd'hui, alors je suis ici aujourd'hui pour faire en sorte que l'ACPM s'améliore encore.

00:06:00

Je suis ici avec deux conseillers précédents qui s'inquiètent aussi de l'avenir de l'ACPM et qui ont appuyé la motion, la Dre Carole Williams et le Dr David Naysmith. Merci d'être ici. Alors quelle est la taille optimale d'un conseil d'administration? Clairement pas les 31 administrateurs qui siègent à celui de l'ACPM. Selon le Wall Street Journal, la taille optimale est de cinq à sept membres pour plusieurs organisations. Jusqu'à 15 membres sont acceptables dans des circonstances exceptionnelles. Cette motion permet à l'ACPM de procéder à un examen complet de sa gouvernance, de son Conseil, y compris de certains facteurs, dont la taille, la diversité, la géographie, la spécialité et les compétences des membres.

00:06:50

Au nom des 105 000 membres de l'ACPM, je veux remercier le personnel de l'association pour son dévouement envers les membres et pour son travail exceptionnel au quotidien pour aider les médecins du Canada. Envoyons un message et un mandat clairs à l'ACPM, indiquant que nous voulons un Conseil moderne, efficace et efficient. Nos membres le méritent. Je demande à tout le monde de voter en faveur de la motion. Merci de votre temps. (Fin de l'interprétation)